

LA MENACE DE VENGEANCE DANS *RAOUL DE CAMBRAI*

Maïmouna KANE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

mounaka@yahoo.fr

Résumé

Raoul de Cambrai est une chanson de geste dont les différents protagonistes cherchent constamment à se venger. Ce désir de vengeance est généralement exprimé au moyen d'une mise en garde ou menace qui précède l'action. Les menaces de vengeance n'aboutissent pas toujours comme le souligne le proverbe bien connu, *menacié vivent décolé muerent*. Elles sont souvent exprimées à l'aide d'hypothétiques qui traduisent bien le côté aléatoire de la menace. Nous nous intéressons dans cet article au mécanisme de la menace de vengeance. Qui en sont les auteurs et les destinataires dans cette sanglante chanson de geste ? Comment est construite la formule de menace dans l'énonciation ? Est-elle performative ?

Mots clés : Menace-vengeance - châtiment-destinataire-divin-hypothétique -performatif.

Abstract

In the song of *Raoul de Cambrai* characters constantly seek revenge. This is a craving that is generally expressed by a threat that precedes the action. But as stated in the medieval proverb "*menacié vivent, décolé muerent*" the threats of revenge don't always succeed. They are often conveyed through hypothetical propositions that show how aleatory the threats are. In this article, we are interested in the mechanism of the threat of revenge. Who threaten whom in this bloody "chanson de geste"? How is built the formula of threat in the enunciation? Is it performative?

Keywords : Threat- revenge- punishment- recipient -divine-hypothetical- performative.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

I - INTRODUCTION

Raoul de Cambrai est une chanson de geste dont les différents protagonistes cherchent constamment à se venger. Ce désir de vengeance est généralement exprimé au moyen d'une mise en garde ou menace qui précède l'action. Il nous a semblé intéressant d'étudier le mécanisme de cette menace pour voir qui en sont les auteurs et les destinataires, quels sont les châtiments envisagés et la manière dont les différents protagonistes réagissent à la menace de vengeance. La menace de vengeance aboutit-elle toujours ? Est-elle performative ?

Un rappel succinct de l'histoire de *Raoul de Cambrai* s'impose. Cette chanson de geste du XII^e siècle raconte comment Raoul, privé de son fief du Cambrésis à la mort de son père, décide de s'emparer, avec l'accord du roi Louis, son oncle, des terres d'Herbert de Vermandois, qui vient de mourir. Herbert de Vermandois laisse quatre fils derrière lui dont Ybert le père de Bernier, un jeune homme nourri par Raoul. Raoul, que sa propre mère Aalais met en garde contre une telle entreprise, se lance dans la conquête du Vermandois et commence par brûler une abbaye où se trouvent des nones et parmi elles, Marcent, la mère de Bernier. Outré par le comportement de Raoul, Bernier qui vient d'être frappé par son seigneur, rompt le lien vassalique et décide de rejoindre le camp paternel malgré la proposition de réparation faite par Raoul. Les deux camps s'affrontent, des pertes sont notées de part et d'autre et Raoul, blessé mortellement par Bernier, est achevé par Hernaut de Douai, l'oncle de Bernier sur qui Raoul s'acharnait avant que Bernier ne lui vienne à la rescousse. Raoul de Cambrai meurt ainsi dans la première partie de la chanson, dès le vers 2978. Toutefois son ombre planera sur toute l'action jusqu'à la fin de cette chanson de 8542 vers.

C'est sur ce premier tiers de la chanson que portera notre étude sur la menace de vengeance. En effet cette chanson est divisée en trois sections : « Raoul », « Gautier » et « Bernier ». La section « Raoul » considérée comme la plus ancienne s'arrête à la mort de Raoul de Cambrai. Les deux autres sections racontent les événements qui découlent de la mort de Raoul.

Nous avons choisi de ne pas étendre l'étude aux deux autres sections car les entreprises de vengeance sont si nombreuses dans ce texte qu'il serait impossible de les analyser toutes dans le cadre d'un article.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

II - QUI MENACE DE SE VENGER DANS *RAOUL DE CAMBRAI* ?

Bernier est celui qui manifeste le premier le désir de se venger. Raoul et ses hommes viennent de brûler Origny et le couvent où se trouve retirée la mère de Bernier. Ils brûlent les nones vives et Bernier assiste impuissant à ce spectacle désolant. Il reproche cet acte à Raoul :

Sire R[ous], tort faites et pechié.

Ma mere as arce dont j'a[i] le quer irié

Dex me laist vivre tant q'en soie vengiés ! ¹v.1517-1520

A ces mots, Raoul vert de rage insulte Bernier et le frappe d'un bout d'épieu lui occasionnant une blessure ensanglantée à la tête. Bernier se jette alors sur Raoul et les deux hommes en viennent aux mains. Ils sont séparés par les hommes de Raoul qui conseillent à ce dernier de lui offrir une réparation. Bernier refuse la réparation en ces termes :

du sq'a cele eure n'en iert faite acordance

ou je verrai s'avoir porrai vengeance ». ²v. 1609-10

Bernier est donc le premier à brandir la menace de vengeance. Il quitte Raoul et va rejoindre son père, Ybert de Ribemont. Il lui relate les faits et termine par ces mots : « Or repensons de no honte vengier ! » ³. Désormais il ne sera plus seul face à Raoul dans son projet de vengeance puisque son père va se joindre à lui et rameuter tous les membres de son lignage. Voilà donc ceux qui profèrent les premières menaces de vengeance, Bernier et son clan qui ont pour souci de venger l'affront fait à Bernier et de protéger leurs terres.

Dans le camp adverse, Guerri, l'oncle paternel de Raoul brandit également la menace de vengeance. Ses menaces ont trois destinataires différents. Son premier désir de vengeance est dirigé contre le meurtrier de son fils Garnier, tué dans la bataille :

Fix, dist li peres, tan vos avoie chier !

Qi vos a mort, por le cors saint Richier,

ja de l'acorde ne vuel oïr plaidier

¹ Seigneur Raoul, vous avez commis un péché grave. Vous avez brûlé vive ma mère et j'en ai le cœur plein de colère-Que Dieu me laisse vivre assez pour m'en venger.

² Aucun accord ne sera envisageable jusqu'à l'heure ou je verrai la possibilité de me venger.

³ L'heure est venue de venger notre honte !

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

si l'avrai mort et fait tot detranchier ! ⁴v.2372-75

La deuxième fois qu'il manifeste son désir de vengeance, c'est à l'occasion de la mort de son second fils, Renier, également tué dans la bataille :

Li fil H[erbert] sont felon de pute aire:

mes fils m'ont mort, par le corps saint Ylaire !

Chier lor vendrai ains qe soite au repaire

-Diex secor moi tant qe je m'en esclaire ! ». ⁵v2459-62

Mais lorsque son seigneur et neveu Raoul de Cambrai est tué, Guerri explose :

Mi anemi sont ci devant voiant :

celui m'ont mort qe je amoie tant.

Se je nel venge, tai[n]g moi a recreant ! ⁶v. 3075-3077

Même si Guerri menace de se venger à trois reprises pour des meurtres différents, sa cible est toujours la même, le clan de Bernier. En effet les membres de ce clan sont à l'origine de tous ses malheurs. Aussi sont-ils les destinataires de ses menaces de vengeance.

A la mort de son frère Garnier, Renier le second fils de Guerri se jette dans la bataille pour le venger. Mais malheureusement pour lui, Bernier lui « fend la tête jusqu'aux dents ».

Une autre menace de vengeance est destinée à Raoul. Il s'agit de celle émise par Ernaut de Douai, l'oncle de Bernier qui voudrait venger la mort de ses fils tués à Paris avec le consentement de Raoul :

mais se Dieu plaist, je te quit vendre chier

la mort de ciax dont si m'a fait irier⁷ » v. 2656-57

Raoul une fois mort et sa dépouille transportée à Cambrai, son neveu Gautier prend la menace de vengeance à son compte :

si t'averai le cuer del pis sachié,

⁴ « Mon fils, dit le père, je t'aimais tant ! Sur les reliques de saint Riquier, je ne veux pas entendre parler de réconciliation jusqu'à ce que j'aie tué et mis en pièces celui qui t'a tué ! »

⁵ Les fils d'Herbert sont d'impitoyables enfants de salaud : ils m'ont tué mes fils. Sur les reliques de saint Hilaire, je leur ferai payer cher leurs crimes avant de retourner dans mon pays-Que Dieu me garde jusqu'à ce que je puisse me venger ! »

⁶ « Voici mes ennemis devant nous : ils ont tué celui que j'aimais tant. Si je ne le venge pas, je me tiens pour un couard ! »

⁷ Mais s'il plaît à Dieu, je te ferai payer cher la mort de mes fils qui m'a causé tant de douleur.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

en cent parties fendu et peçoié !

Tuit ti ami en seront detranchié !⁸ » v. 3445-3447

Cette menace encore une fois s'adresse à Bernier.

Ainsi, dans cette section, ceux qui menacent de se venger sont Bernier et ses amis, Guerri l'oncle de Raoul, Renier le fils de Guerri, Ernaut de Douai l'oncle de Bernier et Gautier le neveu de Raoul. Il existe une pluralité de voix proférant des menaces de vengeance. En résumé, on retrouve le camp de Bernier opposé à celui de Raoul. Les différentes menaces de vengeance se superposent et l'auteur d'une menace peut-être en même temps le destinataire d'une autre menace. C'est ainsi que Bernier menace de se venger de Raoul et des siens tandis que lui-même est menacé par Guerri et les membres de son clan. Pour couronner le tout, les cibles de la menace de vengeance sont interchangeables au sein d'un même lignage.

Considérons à présent la formulation de la menace de vengeance.

III - COMMENT MENACE-T-ON DE SE VENGER DANS RAOUL DE CAMBRAI ? QUELLE EST LA FORMULE DE MENACE ET QUELS SONT LES CHATIMENTS ENVISAGES ?

Nous allons tout d'abord nous intéresser à l'aspect énonciatif de la menace de vengeance.

La menace de vengeance, acte de langage « illocutoire », s'adresse le plus souvent directement d'un « je » à un « tu ». Le verbe est à l'impératif ou au futur. Le verbe est à l'impératif lorsque l'auteur de la vengeance exhorte les siens à se venger. Ainsi lorsque Bernier, couvert du sang occasionné par la blessure que Raoul lui a faite à la tête, se rend chez son père Ybert, il appelle à la vengeance : « or repensons de no honte vengier ! » v1686.

La menace peut également concerner un tiers absent. Elle s'effectue alors d'un « je » à un « il ». Le « je » peut s'étendre à un « nous » si le « je » possède des alliés. Ainsi Eudes de Roie, l'un des fils d'Herbert de Vermandois, jure avec ses hommes que s'ils trouvent Raoul, « nos li traïrons le poumon et le foie⁹ ! » v.1893

⁸ Avant de t'avoir arraché le cœur de la poitrine et de l'avoir découpé en cent morceaux ! Tous tes amis seront mis en pièces !

⁹ Nous lui arracherons le poumon et le foie.

La menace est souvent annoncée au moyen d'un verbe introducteur. Ce verbe n'est jamais le verbe menacer. Austin¹⁰ signalait déjà que, pour menacer, l'énonciateur ne peut dire « je vous menace... » tandis qu'il peut parfaitement dire « je vous avertis, conseille, préviens, promets, jure... »

Le verbe se trouve au futur ou au futur antérieur car il évoque le châtement que l'on agite au-dessus de la tête du destinataire de la menace. Louis le petit, l'un des frères d'Ybert de Ribémont, promet que s'il trouve Raoul ou Guerri, quel que soit celui qu'il trouvera, « tantost sera detranchiés et ocis¹¹ ». On constate une omission de la période d'exécution des menaces : elles sont à venir. Il n'y a pas de *terminus ad quem*.

Les châtements qui sont brandis par les auteurs des menaces de vengeance sont des châtements qui visent l'intégrité physique de l'allocutaire ou du tiers absent. La mort en est la seule issue. Nous les énumérons ci-après :

- *De la teste colper. v.1885*
- *Nos li trairons le poumon et le foie. v.1891*
- *Tantost sera detranchiés et ocis. v1903*
- *Si l'avrai mort et fait tot detranchier. v.2372*
- *Desqu'a cele eure qe toz mors les arai : pendus as forches toz les essilleraï ! v.2990*
- *Se ne li trais le foie et le poumon. v.3007*
- *Si t'averai le cuer del pis sachié, en cent parties fendu et peçoié ! Tuit ti ami en seront detrenchié ! v.3441*

Tous ces châtements visent à ôter la vie puisque des organes vitaux comme le poumon et le foie sont enlevés. Dans tous ces châtements on note le désir de faire souffrir l'autre, de le faire mourir à petit feu.

L'on remarque l'emploi répété du verbe vendre dans les formules de menace de vengeance. Isabelle Weill, dans ses études sur la menace dans quelques textes médiévaux, montre bien le fonctionnement de ce verbe dans le rituel de la menace. « Vendre- équivalant à faire payer en français moderne-implique dans ce code spécifique que le sujet du verbe, toujours valorisé et se sentant en position de force, va faire expier quelque chose (une atteinte au moi du locuteur) à son adversaire. Celui qui menace vend donc tous les torts (ou leurs conséquences) commis par celui qui est menacé. Dans les chansons de geste, ce verbe sert à rendre, plus que la menace, la détermination et le défi vis-à-vis d'un ennemi qui ne vous entend généralement pas. On vend son mautalent, mais surtout sa propre personne (exprimée par un pronom

¹⁰ J.L.Austin, 1970.

¹¹ Aura la tête tranchée. V. 1906.

régime, *je me vendrai*), on vend sa vie ou sa mort, selon l'idée que l'on ne mourra pas avant d'avoir fait périr plus d'ennemis que sa propre vie ne valait.¹² »

Dans une autre étude, elle ajoute « *vendre* se trouve dans des formules de défi. L'emploi énonciatif de *vendre* est encore plus contraint dans les formules classiques ... ; ce verbe ne peut avoir pour sujet que le *je*, auteur de la menace... ; l'emploi de l'adverbe *chier* (*chierement*) est fréquent jusqu'en français moderne et celui qui est menacé est toujours représenté par un pronom régime indirect à la deuxième personne ou à la troisième personne si l'on attend l'arrivée de celui que l'on menace.¹³ ».

Ainsi dans notre texte Ernaut de Douai promet à Raoul de lui faire payer cher la mort de ses fils :

Mais se Dieu plaist, je te qit vendre chier

La mort de ciaux dont si m'a fait irier. v. 2656-57

De même lorsque ses deux fils sont tués dans la bataille, Guerri promet au clan de Bernier de leur faire payer cher leurs crimes :

Mes fils m'ont mort par le cors Saint Ylaire !

Chier lor vendrai ains qe soie au repaire. v. 2460-61

Ainsi le verbe *vendre* est souvent employé dans l'énonciation pour exprimer une menace de vengeance. C'est ce que l'on acquiert en retour d'une action.

L'on note qu'une place importante est accordée au divin dans les formules de menace. Dieu et les saints sont régulièrement pris à témoin. Comme le soulignait F. Létoublon, « la formule *se Dieu plaist* et ses variantes sert à protéger celui qui menace et à garantir le succès de la menace¹⁴ ».

« *Dex me laist vivre tant q'en soie vengiés !* »¹⁵ dit Bernier à Raoul.

« *Diex secor moi tant qe je m'en esclaire !* »¹⁶ implore Guerri à la mort de ses fils.

« *por le cors saint Richier*¹⁷ », invoque-t-il à la mort de son fils Garnier.

¹² Weill, 1991, p. 239.

¹³ Isabelle Weill, 1999, p. 1009.

¹⁴ F. Létoublon, « Avotre santé, Adieu et au diable, Rites et formules de libation de salut et de malédiction », in *Bulletin de la société de linguistique de Paris* 83 (1988) p89-110.

¹⁵ v. 1519 : Que Dieu me laisse vivre assez pour m'en venger.

¹⁶ Que Dieu me garde jusqu'à ce que je puisse me venger ! »

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

Les différents protagonistes invoquent Dieu ou les saints dans leurs formules de menaces de vengeance à l'exception de Raoul. Bernier, Hernaut ou Guerri n'oublent jamais d'associer Dieu ou les saints à leurs projets de vengeance. Raoul de Cambrai, lui, est un homme sans Dieu. Ses insultes et ses répliques aux menaces de vengeance portent déjà la trace de la malédiction dont il est l'objet. Par conséquent Bernier est dans son bon droit quand il décide de se venger car il se doit de venger l'affront qui a été fait à Dieu lorsque Raoul brûla l'abbaye et tua les nones qui s'y trouvaient.

L'invocation du divin est souvent associée à l'emploi d'hypothétiques. De nombreuses menaces de vengeance sont exprimées au moyen d'une hypothétique. Pourquoi une hypothétique ? Parce que la menace peut se réaliser ou ne pas se réaliser. Cela tient au caractère aléatoire de la vengeance que l'auteur de la menace n'arrive pas toujours à accomplir.

Ces subordonnées hypothétiques, comme le souligne Isabelle Weill, *laissent à Dieu la responsabilité dernière*¹⁸. Aussi, l'hypothétique la plus fréquente est « si Dieu plaist ».

Guerri, devant le corps de ses fils tués au combat, menace les auteurs de ces crimes en usant de l'hypothétique : *mais ce Dieu plaist, je vos qit bien vengier*¹⁹ v. 2381

IV - QUELLES SONT LES REACTIONS A LA MENACE DE VENGEANCE ?

Considérons les réactions de l'un des personnages les plus menacés de la chanson, Raoul de Cambrai lui-même.

Alors que Raoul vient de brûler Origny et de tuer les nones qui y vivaient, il projette à présent d'attaquer les fils d'Herbert de Vermandois. Bernier lui rappelle qu'il s'agit de son père et de ses oncles et qu'il est prêt à les venger :

Il sont mi oncle, je lor volrai aidier,
et pres seroie de ma honte vengier!²⁰ v. 1472-73

Raoul alors en colère insulte Bernier :

¹⁷ v. 2373 : sur les reliques de saint Riquier !

¹⁸ Isabelle Weill, « Le rituel de la menace dans les chansons de geste tardives », p1004.

¹⁹ Mais s'il plaît à Dieu, je pense bien te venger.

²⁰ Ce sont mes oncles et je veux les secourir, et je serai prêt à venger ma honte.

fix a putain ...

Ne deüst dire bastars itel raison.²¹ v1477-1482

Raoul réagit violemment à l'offense en insultant Bernier. Il s'attaque à son être et le traite de bâtard.

Lorsque Bernier menace Raoul de se venger du meurtre par incendie de sa mère, Raoul n'est pas seul. Il se trouve au milieu de ses hommes. Bernier clôt ainsi ses propos :

je mosteroie, se g'en ere creans,

q'a tort fu pris de la terre li gans

et qe vers moi ies fel et souduians !²² v.2152-54

R[aus] l'oï, d'ire fu tressuans.

Grant honte en ot por les appartenans.

...desarmeis ert, s'en fu mus et taisans.²³ v.2155-58

Cette fois-ci, la réaction de Raoul est différente. Bernier vient de le défier en enlevant trois poils d'hermine de son manteau²⁴ avant de les lancer contre lui en signe de défi devant une assemblée constituée des proches de Raoul. Raoul éprouve de la honte. Nous notons deux réactions différentes de Raoul face à la menace de vengeance de Bernier. D'une part il insulte violemment celui qui vient de le menacer, d'autre part il se tient coi. Pourquoi cette différence de réactions ? Pourquoi Raoul ne dit-il rien lorsque Bernier le menace d'avoir été traître et ignoble à son égard ? La présence de ses hommes aurait-elle joué dans sa réaction ?

Les trois poils d'hermine jetés en guise de défi l'auraient-ils poussé à tempérer sa réaction ? Raoul se tait et garde le silence, puisqu'il ne porte pas d'armes. Un homme désarmé ne peut relever les affronts et les défis. Ce serait à ses risques et périls.

Lorsque Hernaut de Douai menace Raoul, qu'il considère comme responsable de la mort de ses fils, d'une vengeance sanglante, Raoul réussit à lui couper le poing. Il coupe également le pied de Rocoul, neveu d'Hernaut, venu lui prêter main forte. Il leur lance de manière ironique :

Or vos donrai un mervillous mestier !

²¹ Fils de pute... un bâtard ne doit pas prononcer de telles paroles.

²² Je prouverais, si on voulait s'en référer à moi, que le gant a été reçu contre le droit, et qu'à mon égard vous avez été traître et ignoble.

²³ A ces mots, Raoul transpira de colère, et éprouva une grande honte, car toute l'assistance avait entendu ces paroles. ...mais puisqu'il ne portait pas d'armes, il se tut et garda le silence.

²⁴ v. 2135.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

E[rnaus]ert mans et vos voi eschacier :

li uns iert gaite, de l'autre fas portier.

Ja ne porrés vostre honte vengier !²⁵ » v2749-2752

Dans ces trois situations où il est menacé d'une vengeance certaine, Raoul de Cambrai réagit différemment par l'insulte, le silence ou l'ironie. Il pratique l'ironie quand il a l'avantage sur son interlocuteur. Lorsqu'il porte ses armes, Raoul devient démesuré dans ses actes et dans ses paroles. Mais lorsqu'il est défié devant ses hommes par Bernier qui lui montre qu'il n'a plus aucune considération pour lui et qu'il n'attend plus rien de lui, désarmé, il perd la parole. Il reste *mus et taisans*. Il ne peut que bouillir en silence. Ce sont donc trois types de réactions différentes face à l'acte de menace.

V - LA VALEUR PERFORMATIVE DE LA MENACE.

D'abord qu'est-ce qu'un énoncé performatif ? Recourons à la définition que C. Kerbrat Orecchioni donne de l'énoncé performatif à la suite d'Austin: « *un énoncé performatif est un énoncé qui, sous réserve de certaines conditions de réussite, accomplit l'acte qu'il dénomme, c'est-à-dire fait ce qu'il dit faire du seul fait qu'il le dit*²⁶ ». Ceci supposerait que l'énonciateur de la menace de vengeance du seul fait qu'il brandit la menace de vengeance, parviendrait à la réaliser. Parvient-on à ses fins parce qu'on menace de se venger ? En d'autres termes la menace de vengeance serait-elle performative ?

Essayons d'appliquer à la menace de vengeance ce qu'Austin dit de la promesse. Lorsqu'on dit « je promets que... » et que la promesse ne se réalise pas, en aucun cas on ne peut dire que l'énonciation était fautive. Mais plutôt que « l'énonciation – ou mieux l'acte (la promesse par exemple) – était nulle et non avenue, ou donnée de mauvaise foi, ou non exécutée, ou quelque chose de semblable. » De même, Quand on menace de se venger, on a l'intention de se venger. Certes la vengeance peut ne pas se réaliser, mais ceci ne veut nullement dire que la menace était fautive.

Parmi toutes les menaces de vengeance de cette chanson, quelles sont celles qui arrivent à l'aboutissement ?

La menace de Guerri, se réalise car dans la dernière section du roman il réussit finalement à tuer Bernier.

²⁵ A présent il faut vous trouver des emplois convenables : puisqu'Ernaut est manchot et que vous n'avez qu'une jambe, l'un sera guetteur et l'autre portier. Vous ne pourrez jamais venger votre honte !

²⁶ Kerbrat Orecchioni C. 2005, p9.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

ill a sa main a son estrivier mis,
 tout bellement son estrier despendi,
 parmi le chief B[erneçon] en feri,
 le tes li brise et [a] char li ronpi,
 enmi le place la cervelle en chai²⁷. v8229-8234

Celle de Renier, fils de Guerri, ne se réalise pas car il est tué à son tour.

Bernier réalise sa menace puisque c'est de ses mains que mourra Raoul achevé par Hernaut de Douai. Il s'écrie :

« Saint Quentin et Doai !

Mors est R[aous] li sire de Cambrai.

Mort l'a Ernaus et B[erniers], bien le sai.²⁸ » v2979-2981.

Gautier le neveu de Raoul mettra sa menace de vengeance en oeuvre mais il n'ira pas jusqu'au bout car il finira par se réconcilier avec Bernier.

Parmi tous ceux qui menaçaient de se venger, seuls Bernier (aidé par Hernaut de Douai) et Guerri sont arrivés à mettre leur menace à exécution. D'ailleurs, en fin de compte, Guerri sera le seul rescapé de toute cette histoire. Raoul, Gautier et Bernier mourront tous victimes d'actes de vengeance.

CONCLUSION

Les menaces de vengeance n'aboutissent pas toujours comme le souligne le proverbe bien connu, *menacié vivent décolé muerent*. Elles sont souvent exprimées à l'aide d'hypothétiques qui traduisent bien le côté aléatoire de la menace. L'hypothétique la plus fréquente est « se Dieu plaist ». Raoul est-il tué parce qu'il n'use pas de cette formule ? Raoul le blasphémateur, qui s'est cru plus puissant que Dieu, qui n'use jamais de l'hypothétique, était voué à une mort certaine. En fin de compte, le destin des personnages de cette chanson de geste peut se retracer à travers la formule de menace de vengeance. Raoul de Cambrai qui est victime de la

²⁷ Il mit la main à son étrivière, détacha tout doucement l'étrier et s'en servit pour frapper Bernier à la tête. Le coup pénétra la tête et lui fendit le crâne. La cervelle se répandit dans l'eau et le comte Bernier tomba dans l'eau.

²⁸ « Saint-Quentin et Douai ! Raoul est mort, le seigneur de Cambrai ! Ernaus et Bernier l'ont tué, je le sais bien. »

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99

malédiction divine et de celle de sa mère Aalais, est un homme sans Dieu. On perçoit cette fragilité dans la formulation de ses menaces de vengeance d'où Dieu est absent.

BIBLIOGRAPHIE

Austin J.L., 1970, *How to do things with words*, traduction *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil,.

James Raoul Danielle, 1997 *La parole empêchée dans la littérature arthurienne*, Paris, Champion,.

Kerbrat Orecchioni C. 2005, *Les actes de langage dans le discours, théories et fonctionnement*, Paris Armand Colin.

Kerbrat Orecchioni C., 2009 *L'énonciation*, Paris, Armand Colin .

Récanati F, 1979, *La transparence et l'énonciation*, Paris, Seuil .

Searle J.R., 1972, *Les actes de langage*, Paris, Hermann.

Weill I., 1991, « l'écriture des formules de menace dans le roman de Renart », pp 235-246, Reinardus 4.

Weill I., 1993, « La menace comme acte de langage : étude diachronique de quelques formules du français », *LINX* n°28, pp. 85-105, Paris.

Weill I., 1999, « Le rituel de la menace dans les chansons de geste tardives », in *Mélanges François Suard*, pp 1001-1014, éditions Charles de Gaulle, collection UL3.

Raoul de Cambrai, 1996, *chanson de geste du XIIIe siècle*, introduction, notes et traduction de William Kibler. Texte édité par Sarah Kay, Collection Lettres gothiques, Paris.

REVUE ELECTRONIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES DU LANGAGE

SUDLANGUES

N° 22 - Décembre 2014

<http://www.sudlangues.sn/> ISSN :08517215 BP: 5005 Dakar-Fann (Sénégal)

sudlangues@gmail.com

Tel : 00 221 77 548 87 99